

Information Municipale

Mars 2023



WWW.MAIRIE-YMARE.FR

474 GRAND'RUE, 76520 YMARE
02 35 79 12 72

HORAIRES D'OUVERTURE :

- MARDI : 14H A 19H
- MERCREDI : 9H A 12H
- VENDREDI : 14H A 17H30

MADAME LE MAIRE,
MMES & MR LES ADJOINTS,
REÇOIVENT SUR RENDEZ-VOUS.



SOMMAIRE

ÉCOLES	2
SERVICES COMMUNAUX.....	3
ENFANCE / JEUNESSE.....	4
CRÈCHE RÉCRÉ A4.....	8
ASSOCIATIONS.....	9
TRAVAUX.....	12
CE QU'IL S'EST PASSÉ CE TRIMESTRE	15
URBANISME	17
CITOYENNETÉ	19
DU CÔTÉ DE LA MÉTROPOLE.....	21
NOUS CONTACTER	22
BON A SAVOIR.....	23

LES DATES 2023 A RETENIR

- 1^{er} avril : YMAR'ché
- 29 & 30 avril : Fête du pays et Foire à tout
- 6 mai : YMAR'ché
- 8 mai : Commémoration au monument aux Morts
- 3 juin : YMAR'ché & Fête des femmes
- 17 juin : Fête des écoles
- 24 juin : Feu de la Saint-Jean
- 1^{er} juillet : YMAR'ché
- 13 juillet : Fête nationale
- 5 août : YMAR'ché
- 2 septembre : YMAR'ché

ÉCOLES

Inscriptions 2023-2024

École Maternelle :

Les inscriptions à l'école maternelle pour la rentrée 2023-2024 se feront du lundi 3 avril au vendredi 26 mai 2023 (excepté les vacances de printemps) uniquement sur RDV. Les parents peuvent prendre contact avec le directeur de préférence par mail à 0762608x@ac-rouen.fr ou par téléphone au 02.35.79.12.96.

Pour l'inscription, se munir des pièces suivantes :

- Le livret de famille
- Un justificatif récent de domicile
- Le carnet de santé
- Un certificat de radiation délivré par le directeur de l'ancienne école (si scolarisation en 2022-2023)

École Élémentaire :

Les inscriptions à l'école élémentaire se feront du mardi 2 mai au mardi 16 mai 2023 aux horaires suivants :

- Lundi de 17h15 à 18h30
- Mardi de 16h à 17h30
- Jeudi de 8h à 16h
- Vendredi de 16h à 18h

En cas d'impossibilité à ces heures, prendre rendez-vous auprès de M. BERTE au 02.35.79.12.49 ou par mail à 0760534t@ac-normandie.fr

Pour l'inscription, se munir de pièces suivantes :








- Le livret de famille
- Un justificatif de domicile

SERVICES COMMUNAUX

Inscriptions accueil de loisirs - Printemps :

Vous avez jusqu'au jeudi 6 avril 2023 pour les inscriptions à la session de Printemps du centre de loisirs. Retrouvez toutes les informations sur notre site internet : <http://www.mairie-ymare.fr/enfance-jeunesse/accueil-de-loisirs-vacances>

Planning d'activités ALSH 2022-2023

Semaine 16 du 17/04 au 21/04	THEMES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Moins de 6 ans	Le printemps	Tête en fleurs 	Fleurs en pâte à sel 	Cadre fleuri 	Pot de fleur 	Prénom fleuri 
		Activités manuelles →	Fouille archéologique 	Dinosaures et Modélisme 	Donjons et Dragons 	
Plus de 6 ans	Préhistoire et évolution	Jeux d'aventures et traditionnels - Déguisements				
	Activités sportives →					

Semaine 17 du 24/04 au 28/04	THEMES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Moins de 6 ans	La météo	Le panneau de la météo 	La pluie et le nuage 	L'arc-en-ciel 	Le soleil 	La neige 
		Activités manuelles →	Âge de pierre 	Âge du bronze 	Âge contemporain et Futur lointain 	
Plus de 6 ans	Les périodes terrestres	Jeux d'aventures et traditionnels				
	Activités sportives →					

Inscriptions 2023-2024 : cantine, garderie, étude surveillée et accueil de loisirs :

A compter du 3 avril, vous trouverez [sur le site de la commune](#) la liste des documents à compléter et à nous fournir : (documents à compléter et à renvoyer à inscriptionenfancejeunesse@mairie-ymare.fr). Pour rappel, ces documents sont à retourner avant le 9 juin 2023 pour une inscription en septembre mais également pour les inscriptions au centre de l'été 2023.

ENFANCE / JEUNESSE

Les mercredis

Initiation au basket



Initiation
ultimate et
sport
boules



Temps calme :
jeux de sociétés

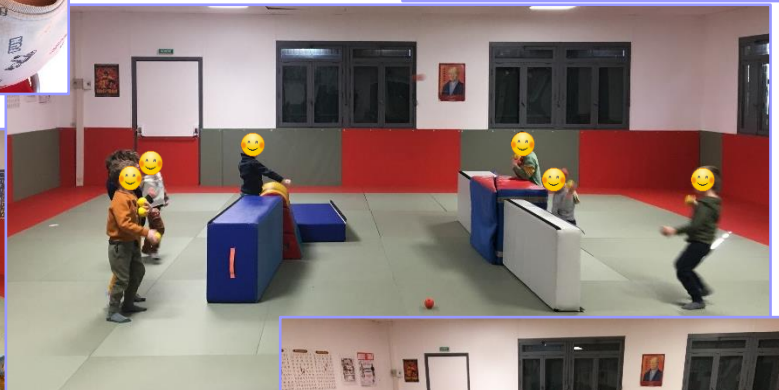


ENFANCE / JEUNESSE

Les vacances d'hiver – les moins de 6 ans



Temps calme :
jeux de sociétés
&
coloriages



Bataille de boules
de neige

&

Construction d'igloo
Jeux ours blanc



ENFANCE / JEUNESSE

Les vacances d'hiver – les moins de 6 ans



ENFANCE / JEUNESSE

Les vacances d'hiver – les plus de 6 ans



Course d'orientation en mixité avec LSAN et La Neuville

&

Jeux multi-activités



CRÈCHE RÉCRÉ A4



Crèche
RécréA4



En janvier, la section des grands a partagé la galette à l'école d'Ymare. Cet échange permet aux enfants de se familiariser avec ce nouveau lieu.



En février, nous avons fait le Carnaval. Princesses, pirates, dragons et super-héros se sont dandinés au rythme de la musique pour une journée festive.



ASSOCIATIONS

spectacle Hypnose

STEPHAN WATBLED



show : "LES ORIGINES"

Amateurs d'insolite, de mystère, d'humour, de rire aux éclats, de rêve, de sensationnel... ou bien même curieux, sceptiques, convaincus ou pas... vous serez séduits lors d'un spectacle d'hypnose inoubliable !

QUEVREVILLE-LA-POTERIE (76)
SAMEDI 25 MARS 2023

2h30 de spectacle Début du show à 20h

Salle de l'Europe Entrée : 12€

Billetterie sur place mais réservation conseillée sur : <https://ascymare.footeo.com/> ou envoyez un SMS au 0607280782

Organisé par ASCY Football Buvette sur place

L'ASCY WIMARA
Vous invite à sa

Chasse aux oeufs

Samedi 1 avril à 17h

! INSCRIPTION OBLIGATOIRE !

Rendez vous dans le parc du château d'Ymare à 17h

(si vous arrivez plus tard nous ne pouvons garantir qu'il restera des oeufs à récolter)



Coupon réponse Réponse à donner avant le 17 mars dans la boîte aux lettres de l'ASCY

Nom :

Nombre d'enfant(s) :

Précisez nous si votre enfant présente une allergie :

Pour tout renseignement : 06.30.18.12.75 ou ascywimara@gmail.com

INAUGURATION DES NOUVEAUX BUREAUX DE LA LIGUE DE SPORTS ADAPTES INSTALLEES A PETIT-COURONNE :

La convention de mise à disposition de nos locaux, conclue avec La Ligue du Sport Adapté de Normandie, a été renouvelée pour l'année 2023. Cette convention permet à des enfants en situation de handicap mental de pouvoir intégrer une structure d'accueil, malheureusement trop faible en nombre sur le territoire national, pendant les vacances scolaires. Cette action a débuté en 2016 et nous sommes heureux de pouvoir pérenniser ce partenariat.



ASSOCIATIONS

L'ASCY Wimara reprend les collectes de papiers à partir du samedi 3 septembre.



Cela permet de récolter des fonds pour les enfants de l'école tout en faisant un geste pour l'environnement.

Les collectes auront lieu les 1^{er} samedis de chaque mois de 9h à 12h en face de la bibliothèque.



Les annuaires
Les livres
Les encyclopédies
Les notices
Les magazines et catalogues
Les journaux et publicités
Les enveloppes sans fenêtre



Les papiers souillés
Les briques de lait
Les cartons vides
Les pochettes plastiques
Les albums photos
Les spirales et les reliures
Les classeurs, le papier calque

La Chandelle Verte
vous propose de célébrer

« Le Printemps des Poètes »

le Samedi 1^{er} avril 2023 à 19h
Salle des fêtes d'Ymare
On vous laisse deviner le thème...

Théâtre
Animation musicale : Richard COLNOT
Repas (assiette surprise, fromage mystère et dessert devinette) accompagné d'un(e) poisson

Tarifs de la soirée : 25 Euros non adhérents,
22 Euros adhérents,
8 Euros enfants de moins de 12 ans,
Réservation et règlement avant le 23 mars 2023

Contact : Isabelle BRASSE au 06 70 30 72 38



ASSOCIATIONS



La bibliothèque " À livre ouvert " et U'école Wimara vous accueillent



le 19 mars 2023

À une journée jeux de société. de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 à la salle des fêtes d'YMARE

Goûter offert



Merci de ne pas jeter sur la voie publique



FÊTE DE LA SAINT PATRICK
SAMEDI 18 MARS

MESNIL RAOUL
SALLE ROLLON

INITIATION DANSES CELTIQUES



Repas irlandais :

Apéritif, plat, fromage, dessert, café.

28€/personne. 24€ pour les adhérents EIE

Réservation obligatoire au
06 88 23 27 53 avant le 5/03/2023

ddominique3@orange.fr

Paiement à la réservation. Encaissement en mars.
 Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique.



FOIRE À TOUT Europe Inter Echanges

Dimanche 26 MARS 2023

Réservée exclusivement aux particuliers non professionnels

Daniel HUE - E.I.E - 207 rue Manoir 76520 BOOS

Nom et Prénom : _____
Date et lieu de naissance : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____
N° téléphone : _____
Mail : _____

Carte d'identité N° _____
Permis de conduire Délivré(e) le _____
Préfecture _____

est autorisé(e) à vendre ou échanger des objets mobiliers (d'occasion) lui appartenant, sur un emplacement préalablement retenu pour la Foire à Tout organisée par EUROPE INTER ECHANGES du dimanche 26 MARS 2023 de 8 h à 17h00 Place de la Gribotière à BOOS - en face de la mairie

prix de l'emplacement : 10 € pour 1 place de parking
20 € pour 2 places de parking
30 € pour 3 places de parking

Daniel HUE
Président
[Signature]

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je certifie sur l'honneur par la présente attestation que je ne participe pas à plus de 2 manifestations de cette nature, incluant celle-ci, au cours de l'année 2022 et que l'origine des objets à vendre ou à échanger est régulière.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement dont un exemplaire m'a été remis.
Catégorie d'objets d'occasion à vendre : _____

Fait à _____ le _____
Signature : _____
Chèque €
Ordre : E.I.E.
Espèces €
Nb de cases : _____
N° reçu : _____



**BABY
LECTURE**



Les associations « Les Ouisstis d'Ymare » et « A Livre Ouvert » vous proposent un atelier **BABY LECTURE**

En 2023, retrouvez-nous :
vendredi 10 mars,
vendredi 24 mars et
vendredi 07 avril

De 9h30
à 10h30

Atelier destiné à toutes personnes ayant des enfants de 0 à 3 ans, assistantes maternelles, mamans, papas, grands-parents...



TRAVAUX

REFECTION D'UN BANC DE LA COMMUNE

AVANT



APRÈS



TRACAGE DU PARKING DE LA MAIRIE ET DES EMPLACEMENTS LE LONG DU CHEMIN MENANT AU PARKING POIDS LOURD



TRAVAUX

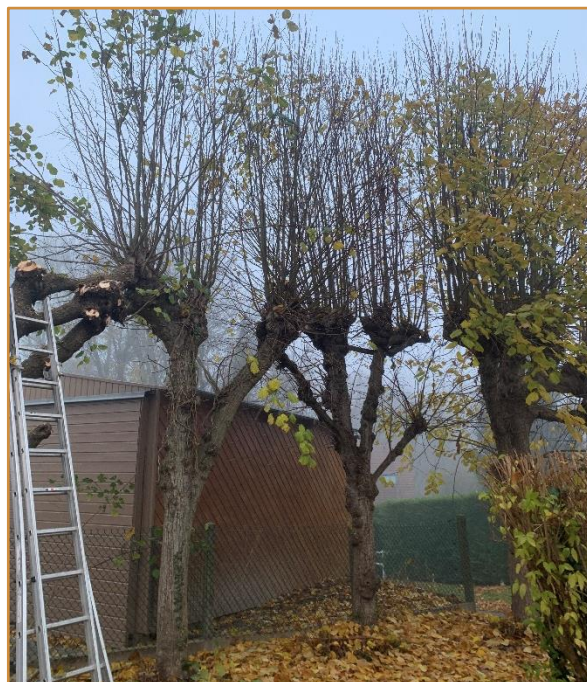
NETTOYAGE DES ALLEES DU CIMETIERE ET DES EQUIPEMENTS COMMUNAUX



MISE EN PLACE D'INTERRUPTEURS SUR LES COURTS EXTERIEURS DE TENNIS



ELAGAGE DES ARBRES COMMUNAUX



TRAVAUX

REMISE EN PEINTURE DU LOCAL DE L'ASSOCIATION DES FEMMES SOLIDAIRES



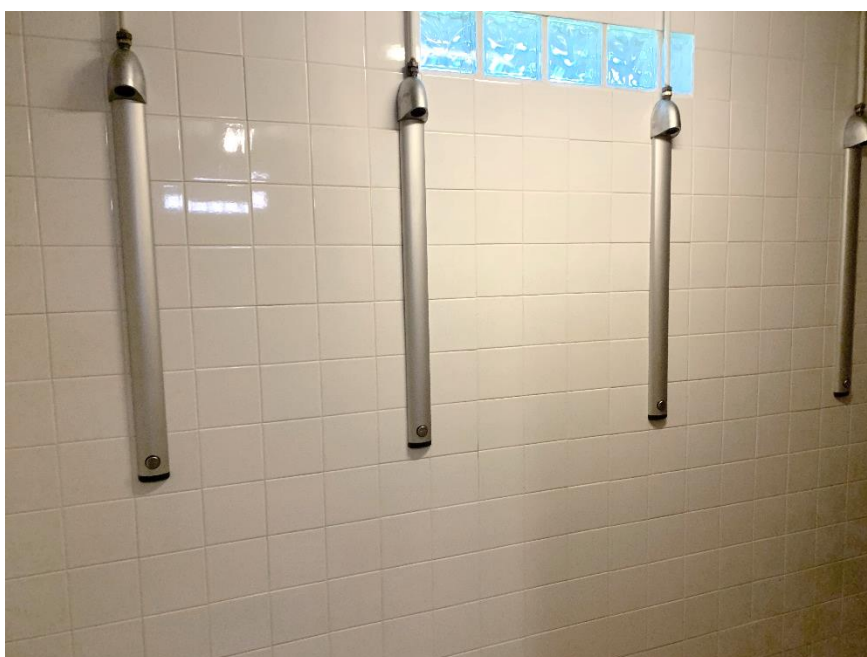
AVANT



APRÈS



REFECTION DE LA FAIENCE MURALE DES VESTIAIRES ASSOCIATIFS ET CHANGEMENT DES COLONNES DE DOUCHE



CE QU'IL S'EST PASSÉ CE TRIMESTRE

CONCOURS DE DECORATION DE NOËL – MERCREDI 14 DECEMBRE 2022

🌲 Résultats du Concours de décorations de Noël 🌲

Les enfants du centre de loisirs ont voté pour élire le plus beau quartier (selon leurs propres critères 😊😄)! 🥰

🌟 Le 1er prix a été remporté par le quartier n°6 avec 12 votes : Clos des Groseilliers, Clos du Chemin Vert, Clos des Granges et Route de Rouen

🌟 Le 2ème prix a été décerné au quartier n°5 avec 8 votes : Rue du Petit Bosc

🌟 Le 3ème prix a été attribué au quartier n° 15 avec 4 votes : Rue du Coteau Fleuri et Chemin de la Marnière

La Municipalité vous remercie pour votre implication et pour votre participation, félicitations à tous !



CE QU'IL S'EST PASSÉ CE TRIMESTRE

DISTRIBUTION DES COLIS DES AINES – JEUDI 15 DECEMBRE 2022



NOËL AUX ECOLES – VENDREDI 16 DECEMBRE 2022

Le Père Noël a distribué les jouets offerts par la Municipalité à tous les enfants de l'Ecole. Un film et un goûter ont poursuivi cette belle journée.



URBANISME

Vous envisagez des travaux d'agrandissement, de modification de l'aspect extérieur de votre maison, l'édification d'un cabanon de jardin de plus de 5m², etc... Le service urbanisme peut vous venir en aide et/ou vous recevoir : Tel : 02.35.79.00.10 - urbanismeetvoirie@mairie-ymare.fr

LE PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA MÉTROPOLE EST APPROUVÉ DEPUIS LE 13 FÉVRIER 2020 : Il peut être consulté sur le site metropole-rouen-normandie.fr

MODIFICATION N°5 DU PLU DU 6 FEVRIER 2023

Entre autres, des modifications concernant les clôtures : celles-ci seront réalisées en harmonie avec les bâtiments, les clôtures voisines et le caractère du quartier.

En règle générale, la hauteur est de 1,80m côté rue, cependant, chaque dossier sera étudié en fonction de la zone d'habitation.

DECLARATION DE TRAVAUX

Une **déclaration préalable de travaux (DP)** est une **autorisation d'urbanisme qui peut être exigée pour des travaux non soumis à permis de construire.**

Elle **peut être obligatoire** pour l'extension d'un bâtiment existant, des travaux modifiant l'aspect extérieur, des constructions nouvelles ou le changement de destination d'un bâtiment.

Une déclaration préalable de travaux est **exigée quand vous créez une emprise au sol ou une surface de plancher de plus de 5 m² et inférieures ou égales à 20 m².**

Cependant, **en zone urbaine d'une commune couverte par un plan local d'urbanisme (PLU)** ou un document assimilé, vous pouvez **créer jusqu'à 40 m² d'extension en déposant une DP.**

Si l'agrandissement est compris **entre 20 m² et 40 m²** et qu'il porte la **surface totale à plus de 150 m² de surface de plancher**, il faudra demander un **permis de construire** et recourir à un **architecte**. Plus d'informations sur le site du service-public.fr.

PERMIS DE CONSTRUIRE

Le **permis de construire** est une **autorisation d'urbanisme délivrée par la mairie de la commune où se situe votre projet.**

Il concerne les **constructions nouvelles**, même sans fondation, de **plus de 20 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol**. Pour les bâtiments existants, des **travaux d'extension** ainsi que le **changement de destination** peuvent également être soumis à permis.

Les travaux qui ne relèvent pas du permis de construire sont en principe soumis à déclaration préalable de travaux.

Plus d'informations sur le site du service-public.fr.

ATTENTION ! depuis le 1^{er} septembre 2022, de nouveaux formulaires sont en ligne sur le site du service-public.fr. Le volet fiscal a été supprimé des formulaires.

Le pétitionnaire atteste désormais lorsqu'il signe sa demande d'urbanisme, que les renseignements figurant dans la demande, serviront au calcul des impositions prévues par le code général des impôts et qu'il doit, à l'issue des travaux, réaliser une DECLARATION auprès des services fiscaux pour le calcul des impositions sur le site impots.gouv.fr.

URBANISME

TAXE D'AMENAGEMENT :

La taxe d'aménagement est un impôt local perçu par la Métropole de Rouen et le Département de Seine-Maritime. Cette taxe **concerne les opérations soumises à permis de construire ou d'aménager ou à déclaration préalable de travaux**. Elle s'applique également pour le changement de destination d'un local agricole. **Elle est due par le bénéficiaire** de l'autorisation de construire ou d'aménager ou par le responsable d'une construction illégale.

La taxe d'Aménagement est une taxe unique composée de 2 parts : la part communale ou intercommunale et la part départementale.

Elle sert au financement des réseaux publics d'eau potable, d'assainissement, de la Défense extérieure contre l'incendie, de la voirie etc

Quels sont les taux de la taxe d'aménagement ?

- Le taux de la part intercommunale est fixé à 5% pour tous les projets
- Le taux de la part départementale en Seine-Maritime est fixé à 1,6%
- Le taux de la part logement de la redevance d'archéologie préventive est fixé à 0,4%
- Pour tous les terrains appartenant HAROPA Port de Rouen, le taux est fixé à 1%

Quelles sont les exonérations ?

- Les constructions jusqu'à 5 m²
- La reconstruction à l'identique d'un bâtiment détruit ou démoli suite à une catastrophe naturelle (le bâtiment doit avoir été détruit ou démoli depuis moins de 10 ans)
- La reconstruction après sinistre d'un bâtiment de même nature sur un autre terrain
- Serre de production
- Local de production et stockage de produits à usage agricole
- Local destiné à abriter des récoltes, animaux, matériel agricole
- Local de transformation et de conditionnement des produits de l'exploitation

Exonérations votées par la Métropole Rouen Normandie :

- Les abris de jardin, pigeonniers, colombiers soumis à déclaration préalable
- Les logements et hébergements aidés qui ne bénéficient pas de l'exonération de plein droit (à hauteur de 50%) dans la perspective de la mise en œuvre du Plan Local de l'Habitat (aider à la production et à la localisation d'une nouvelle offre de logement social et très social et d'hébergement sur l'ensemble du territoire Métropolitain)
- Les maisons de santé pluriprofessionnelles dans leur totalité
- A venir : les serres des particuliers

Pour calculer la Taxe d'Aménagement :

Vous pouvez vous rendre sur le site du ministère de l'économie ou suivre le lien suivant : <https://www.economie.gouv.fr/particuliers/taxe-amenagement>.

CIMETIERE

Renouvellement des concessions : Vous pouvez vous assurer auprès de la mairie que votre concession ne soit pas arrivée à échéance : Tel : 02.35.79.00.10 - contact@mairie-ymare.fr

CITOYENNETÉ

DISTRIBUTION ANNUELLE DES SACS POUBELLE

Samedi 11 mars
de 8h30 à 12h

AUX SERVICES TECHNIQUES

DISTRIBUTION ANNUELLE DES SACS POUBELLE

Dans le cas où vous ne pourriez pas vous rendre à la distribution annuelle des sacs poubelle, nous vous invitons à demander à un voisin ou à un ami de les récupérer pour vous si possible.

Si vous avez un doute sur le tri, vous pouvez vous référer au tableau suivant ou vous rendre sur le site du SMEDAR.

LES AUTRES MODES DE VALORISATION

Brosse à dents **Vaisselle** **Jouets cassés** **CD, DVD cassettes vidéo** **ORDURES MÉNAGÈRES**

Tuyaux **Déchets dangereux** **Mobilier de jardin** **Objets en plastique** **DÉCHETTERIES**

Vêtements **CONTENEURS TEXTILES** **Les emballages en verre** **CONTENEURS VERRE**

Ampoules **MAGASINS OU DÉCHETTERIES** **Médicaments, seringues, SE RENSEIGNER EN PHARMACIE**

CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS SE TRIENT !

LES CONSIGNES DE TRI EN DÉTAIL !

SMÉDAR métropole rouen-normandie

Sac, bac ou conteneur de tri, selon votre secteur d'habitation

Géocalisez le conteneur le plus proche de chez vous sur mesdechets.smedar.fr

Emballages en métal **TOUS les papiers** **Cartons, briques alimentaires**

Capsules, couvercles, opercules

Pour les recycler, je mets mes papiers et emballages en VRAC, NON imbriqués, dans le bon conteneur

Bouteilles, bidons et flacons en plastique **TOUS les autres EMBALLAGES en plastique**

Dentifrice **FRIGORIFÈRE** **Plat surgelé**

Suivez l'actu du tri sur Facebook ! facebook.com/smedar.official

SMÉDAR www.smedar.fr Tél. 02 32 10 43 87

CITEO Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.

Pour toutes questions relatives à la collecte de vos déchets, contactez : **0 800 021 021** **Ma Métropole** metropole-rouen-normandie.fr

CITOYENNETÉ

AUTOROUTE A L'EST DE ROUEN
A133 - A134
NON

Pour le climat et contre la pollution atmosphérique, défendons des alternatives qui coûtent moins cher et qui apportent de véritables solutions à tous les habitants de la Métropole Rouen Normandie.

NON AUX AUTOROUTES A133-A134
(faussement appelées contournement Est)

Pollution de l'air, pollution de l'eau, atteinte à la biodiversité, dépense pharaonique d'argent public et inutile, consommation de terres naturelles... Arrêtons ce projet funeste !

VENEZ VOUS DÉBAT PUBLIC, À YMARE
INFORMER ET 4 AVRIL 2023 20H00
DISCUTER ! SALLE DES FÊTES, 474 GRAND RUE

PROCOUSSION effet de serre toi-même !

DEBAT PUBLIC

Une réunion d'information concernant le projet d'autoroute se tiendra le mardi 4 avril dans la salle des fêtes communale d'Ymare à 20h.

RECENSEMENT SERVICE NATIONAL

Les jeunes nés en **Janvier, Février et Mars 2007** doivent se rendre en mairie ou sur le site internet service_public avant le **31 Mars 2023**, munis de leur carte d'identité ainsi que du livret de famille de leurs parents, afin de se faire recenser.

Cette démarche qui peut être effectuée par le représentant légal permet :

- De s'inscrire aux examens et concours
- D'être automatiquement inscrit sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans
- D'assister à la journée d'appel de préparation à la défense

Attention, restez vigilants : Merci de vérifier attentivement que les informations complétées sur le cerfa soient exactes.

DÉJECTIONS CANINES

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au **ramassage des déjections canines** sur toute ou partie du domaine public communal. Nous rappelons également que **les chiens doivent être accompagnés de leurs maîtres et tenus en laisse** sur le territoire communal et non divaguer en liberté durant la journée. Merci à vous d'appliquer ces consignes pour le respect et le bien-être de tous. **Soyons citoyens !!!**



**POUR LE BIEN DE TOUS
MERCİ DE RAMASSER
LES DÉJECTIONS DE VOTRE
ANIMAL DE COMPAGNIE**

INFORMATION MUNICIPALE - RAPPEL

L'information communale est maintenant diffusée par e-mail. Si vous souhaitez la recevoir, envoyez-nous votre adresse à : contact@mairie-ymare.fr.

DU CÔTÉ DE LA MÉTROPOLE



FESTIVAL SPRING

« La 14e édition du Festival SPRING s'installe du 8 mars au 16 avril 2023 dans toute la Normandie, avec pour fil rouge La Conquête de l'espace.

Développement de scénographies innovantes et souvent ambitieuses, conception de spectacles pour la salle, le chapiteau, l'espace public, les espaces circulaires, des lieux particuliers... Le cirque ne cesse de se confronter à la notion d'espace et d'en réinventer les contours.

Retrouvez la programmation complète et toutes les informations pratiques sur www.festival-spring.eu »

Retrouvez toutes les informations [sur le site de la Métropole Rouen Normandie](#)

ARMADA 2023

Pour ne rien manquer de l'Armada 2023, retrouvez toute la programmation des événements, spectacles, concerts... sur le site : <https://www.armada.org>

Découvrez également le site dédié à l'Armada, géré par le Département de Seine-Maritime : <http://www.boujoulaseine.fr/>



NOUS CONTACTER

SECRETARIAT DU MAIRE :

- Demande de rendez-vous
- Secrétariat du Conseil Municipal et des commissions
- Marchés publics, gestion des projets communaux
- Enquêtes publiques
- Cimetière
- Assurances

Contact : secretariatdumaire@mairie-ymare.fr

INSCRIPTION ENFANCE JEUNESSE :

- Uniquement pour la remise d'un dossier d'inscription concernant :
 - Garderie
 - Cantine
 - Etude
 - Accueil de loisirs mercredi et vacances

Contact : inscriptionenfancejeunesse@mairie-ymare.fr

SPORTS ET LOISIRS :

- Affaires scolaires et périscolaires (cantine-garderie)
- Accueil de loisirs : mercredis et vacances scolaires
- Facturation, modification, absences
- Informations et renseignements

Contact : sportsetloisirs@mairie-ymare.fr

URBANISME ET VOIRIE :

- Conseils et renseignements : réglementation, autorisations d'urbanisme, constitution d'un dossier...
- Aménagements urbains : panneaux, traçage au sol...
- Entretien et gestion du patrimoine communal
- Voiries et espaces verts : création, maintenance et entretien
- Gestion des équipements sportifs

Contact : urbanismeetvoirie@mairie-ymare.fr

COMMUNICATION :

- Bulletins municipaux, réseaux sociaux, panneau lumineux, site internet, brochures d'information...
- Evènements et manifestations : foire à tout, fête nationale, commémorations...
- Associations
- Location de salle

Contact : communication@mairie-ymare.fr

ETAT CIVIL :

- Délivrance de pièces administratives ou certification d'actes
- Actes d'état civil : naissance, décès, mariages, enregistrement des PACS...
- Recensement militaire
- Diplôme du travail

Contact : etatcivil@mairie-ymare.fr

RESSOURCES HUMAINES :

- Dépôt de candidatures
- Jobs d'été
- Demandes de stages scolaires ou professionnels

Contact : rh@mairie-ymare.fr

ELECTIONS :

- Inscription, radiation, carte électorale...

Contact : elections@mairie-ymare.fr

AIDE SOCIALE – CCAS :

- Action sociale : accompagnement social et financier
- Aides aux personnes âgées, aux familles et aux personnes en difficulté
- Conseils : évaluation des situations et des possibilités d'aide. Orientation vers une assistante sociale ou vers le(s) service(s) concerné(s)

Contact : ccas@mairie-ymare.fr

BON A SAVOIR

YMARE - Parc du château

YMAR'ché nocturne

ÉDITION 2023

Le 1^{er} samedi du mois de 17h à 21h

• AVRIL •	• MAI •	• JUIN •	• JUIL. •	• AOÛT •	• SEPT. •
01	06	03	01	05	02



Besoin de nous contacter ? Ecrivez-nous à ymarche@mairie-ymare.fr

Ne pas jeter sur la voie publique